



Sans-papiers ?

Pour lutter contre les idées reçues



Le Mouvement Utopia remercie :
El Mouhoub Mouhoud, Joël Oudinet et Emmanuel Terray.

Les Éditions Utopia

30 Rue Amelot

75011 PARIS

© Les Éditions Utopia, juin 2010

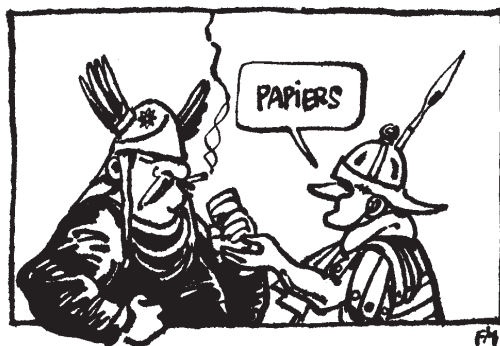
Auteur : Mouvement Utopia (Collectif)

Couverture : Elyes Rebai

Correction : Gilles Firmin

Sans-papiers ?

Pour lutter contre les idées reçues



Illustrations : F. Murr

Texte adopté lors de l'Université d'été du Mouvement Utopia
Buoux, 11-13 septembre 2009.

Préface de Danielle Mitterrand	6
Introduction	9
Historique	13
 15 idées reçues sur les sans-papiers	
1. « On accueille toute la misère du monde »	17
2. « La France n'a pas les moyens d'accueillir les nouveaux étrangers »	20
3. « Il faut les renvoyer chez eux, cela nous coûterait moins cher »...	22
4. « Pour endiguer le flot des migrants, il suffit de renforcer les mesures »	24
5. « La migration, c'est un phénomène nouveau »	26
6. « La politique européenne concernant les migrants est humaniste »	28
7. « Ils sont beaucoup trop nombreux pour être régularisés »	32
8. « Ils vont tous devenir français et diluer l'identité nationale » ...	34
9. « Une régularisation de tous les sans-papiers constituerait un appel d'air »	35
10.« L'immigration clandestine prend le travail des nationaux »...	37
11. « Il serait plus juste de ne régulariser que ceux qui travaillent, ou alors sur critères spécifiques »	39
12. « On aide depuis toujours les pays pauvres »	40
13. « Les migrants sont plutôt bien traités par les autorités »	43
14. « De plus en plus de demandeurs d'asile obtiennent ce droit »...	45
15. « Mais on n'y est pour rien ! »	46

La position du Mouvement Utopia	48
La responsabilité des pays du Nord	49
Dix points clés pour instaurer un véritable co-développement	51
Le devoir de la gauche	55
Pour une nouvelle politique de migration :	
treize mesures fondamentales pour lesquelles la gauche doit se battre	57
Conclusion	59
Annexe : appels et pétitions	61
Bibliographie	72

Préface

Nous, Européens, dans nos grandes villes modernes et sophistiquées, nous oublions trop souvent que nous sommes aussi liés à une terre, autochtones en quelque sorte d'un territoire européen plein de diversité mais qui fait partie d'un grand ensemble qui est la terre, dont nous sommes tous les usagers. Cette Europe, qui peine aujourd'hui à s'affirmer et qui révèle plus de divisions que de convergences, avait été rêvée, pendant les deux grandes guerres mondiales, non pas comme une Europe des frontières mais comme une Europe des peuples.

L'identité des peuples et la richesse de sa diversité ne devrait pas se manifester par un papier juridique, mais véritablement par une origine, l'appartenance à un lieu, à une terre natale, à la nature d'un territoire. Dans une humanité bien comprise et solidaire, comment avons-nous pu fabriquer des frontières qui interdiraient aux uns et aux autres de fouler cette terre – , et pourquoi pas d'y installer sa famille, de la cultiver pour le bien vivre de soi et de ses proches ?

J'entends encore François lorsqu'il s'adressait aux Français sur la nécessité d'un vivre ensemble dans le respect des diversités :

« Personne, pas même les plus puissants, n'échappe à l'interdépendance des destins ; il est tentant de rechercher

dans le repli sur soi une échappatoire, comme si le seul moyen d'affirmer son identité, sa différence était de nier celle des autres, comme si ce besoin d'identité pouvait trouver une réponse dans la xénophobie ou le nationalisme. »

François Mitterrand, septembre 1990.

Nous savons que personne n'immigre par plaisir. Quelle est cette politique mondiale qui pousse les hommes à voyager, souvent en risquant leur propre vie, fuyant leurs propres pays, attirés par l'illusion de la richesse ? Quelle est cette politique qui les condamne à la misère, en les privant de leurs ressources, pour l'enrichissement d'une minorité ? Or, nous savons que ce sont ceux-là même qui continuent à les persécuter, en leur fermant la porte avec des arguments xénophobes inacceptables.

Les sans-papiers sont aujourd'hui exploités par le système économique qui les maintient dans la plus grande précarité et dans la peur en enrichissant les tenants du système. Il est dommage que l'administration obéisse, même consciente de l'infamie qu'elle laisse perdurer. Il est temps de revenir à la raison, à la solidarité qui doit permettre à chacun de vivre dignement selon ses aspirations, sa culture et sa différence.

Danielle Mitterrand

Présidente de la Fondation France Libertés.

« La mobilité constitue une composante élémentaire de la liberté. Elle peut être source de bénéfices importants pour les migrants et leurs familles, leurs communautés et leurs pays d'origine, mais aussi leurs lieux d'accueil. Elle est essentielle à l'élargissement des libertés et des opportunités des personnes en termes de travail, d'éducation, de droits politiques, de sécurité et de santé. »

Rapport Mondial 2009 du PNUD
(Programme des Nations Unies pour le développement).

Introduction

La question des sans-papiers, liée à celle de l'immigration, est certainement le sujet le plus représentatif de la politique indigne menée par la majorité au pouvoir. La France ne respecte pas ses engagements : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, Convention internationale des droits de l'Enfant, pour ne citer que les plus emblématiques. La liberté de circulation est une pratique ancestrale et un droit fondamental. Vouloir s'y opposer constitue une régression mais aussi une aberration. En revanche, accompagner l'installation des migrants devrait être un devoir de tous nos États.

La politique actuelle de l'immigration, en plus d'être à la fois violente et inhumaine, est en outre, comme le démontre ce livre, inefficace socialement et économiquement, même par rapport aux propres objectifs qu'elle s'est fixés. Le tableau politique en France n'a jamais été aussi noir, symbolisé par un Ministère qui fait un amalgame douteux entre identité nationale et immigration. Cette politique s'illustre par : des actions aux buts purement médiatiques ; des arrestations devant des écoles ; des délits de solidarité ; du fichage ; des appels à la délation ; des expulsions inadmissibles vers des pays en guerre ; enfin, par une politique du chiffre qui entraîne



des injustices graves, bafouant les principes républicains en généralisant l'arbitraire. Ces méthodes ne sont pas dues à l'improvisation ou au hasard : elles résultent d'une volonté politique d'exploitation des hommes. Cette politique s'appuie sur une logique économique construite pour maintenir dans la peur et la servilité une main d'œuvre « irrégulière » bon marché, indispensable notamment au maintien du taux de profit des secteurs qui ne peuvent être délocalisés.

Trente ans de « lepénisation des esprits » ont déversé leur fiel et ont contribué à la résignation passive d'une partie de la population à cette politique très idéologique et électoraliste. Le temps semble loin où un ancien ministre d'un gouvernement de droite pouvait écrire un livre intitulé « L'Immigration, une chance pour la France » (Bernard Stasi, 1984).



Pour ce pouvoir, peu importent l'éthique ou la morale, peu importe le droit international, peu importe l'impossibilité réelle d'atteindre les objectifs affichés, peu importent les coûts exorbitants de cette politique : l'important, pour lui, est le message à faire passer auprès d'une partie de l'électorat. Ce gouvernement instrumentalise les politiques d'immigration pour une politique de communication hélas efficace – ce que reconnaissent avec cynisme, et bien sûr en privé, certains de ses responsables. Ce n'est pas une droite républicaine, c'est l'électorat du Front national que la droite actuelle a choisi de flatter pour gagner les élections.



La mobilisation d'une partie de nos concitoyens à travers des réseaux ou associations (Cimade, Collectif UCIJ [Unis Contre une Immigration Jetable], *GISTI*, LDH, RESF...) joue



un rôle fondamental dans la résistance aux politiques de la honte et dans la mobilisation citoyenne. Grâce à ces réseaux et au dévouement exemplaire de ses membres, on enregistre régulièrement des victoires, en arrachant à l'administration des régularisations et en empêchant des expulsions.

La rhétorique est bien rodée. Proposez une politique ouverte de l'immigration ? On ne prendra surtout pas la peine de discuter sur le fond. Dans le meilleur des cas, on vous traitera avec condescendance de naïf, d'angélique, peu au fait de la réalité. On vous fera le coup de la « dilution de l'identité nationale », des « migrants voleurs d'emplois », « vivant aux dépens du contribuable », ou encore de « l'appel d'air » qu'entraînerait l'ouverture des frontières. Autant d'idées reçues, fruits de trente ans de martèlement idéologique.

Beaucoup des responsables politiques de gauche, craignant ce piège et cette caricature, ou par calcul électoraliste, se résignent à cette indignité. On a fait monter Nicolas Sarkozy qui, sur ce thème, reprend le programme du Front national. Finalement le sarkozisme, en préférant les valeurs « Travail, Famille, Patrie » à « Liberté, Égalité, Fraternité », se révèle un pétainisme.

Il est plus que temps, au-delà de la légitime indignation, d'amplifier le combat idéologique en dénonçant, avec rigueur et méthode, ces idées reçues. Sans prendre en compte l'aspect « humaniste » ou simplement moral de ces questions, ce livre démontre, en s'appuyant sur les travaux de chercheurs et d'intellectuels ainsi que sur les études des associations et sur le rapport 2009 du PNUD, que cette politique de l'immigration est contraire à l'intérêt de notre pays et à l'intérêt du monde.





Elle est inefficace et, de surcroît, très onéreuse pour les finances publiques.

Nous avons voulu, à travers la déconstruction de 15 idées reçues sur l'immigration, donner à toutes les personnes se réclamant des valeurs de la République, des clés pour ce combat d'une importance majeure pour aujourd'hui et pour demain.

Pour Utopia, entrer en résistance contre cette politique est un impératif de salubrité publique. Car, comme l'a dit très justement Gandhi : « Celui qui voit un problème et ne fait rien fait partie du problème ».

Le Mouvement Utopia.



Les sans-papiers, une histoire récente.

Les migrations ont toujours existé, de tous temps et sous tous les continents. Aller et venir constitue la forme la plus ancienne des libertés. Partir vers un ailleurs plus prometteur ou vers des cieux plus propices, fuir une région ou un état en guerre, des persécutions, une catastrophe naturelle, le manque d'eau ou de ressources naturelles, coloniser des territoires... Collectivement ou individuellement, pour de bonnes ou mauvaises raisons, par obligation ou par choix, l'homme a toujours migré.

En France, jusqu'en 1917, une simple déclaration à la mairie suffisait pour s'installer et travailler. Ce n'est qu'après cette date que les étrangers de plus de 15 ans doivent avoir une carte de séjour, dont l'objectif principal était de connaître les étrangers résidant en France.

Plus tard, en 1924, se crée la Société Générale de l'Immigration constituée par les organismes patronaux à la recherche de travailleurs bon marché. En 1945, elle est remplacée par l'Office National de l'Immigration, qui redonne à l'État la main sur les migrations. Enfin, en 1988, se constitue l'Office des Migrations Internationales (OMI). D'autre part, en 1948, le principe de la liberté de circulation est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 13) et devient ainsi un droit fondamental – mais il n'y est pas accompagné d'un droit d'installation. En 1958, le traité européen de Rome confirme la liberté de circulation.

Malgré une première loi autorisant les extraditions d'étrangers



en 1927, un étranger venu en France de façon non réglementaire, pouvait assez facilement régulariser sa situation jusqu'au début des années 70. Ce n'est qu'en 1974, au moment du choc pétrolier et lorsque la suspension de l'immigration de travail est officiellement décrétée, qu'un véritable contrôle des migrations voit le jour. Cette même année, la circulaire Gorse qui permettait la régularisation est abrogée. En 1977 et 1978, des retours avec aide financière sont mis en place : le « million Stoleru ». Puis, en 1980, la loi Bonnet autorise l'expulsion des clandestins ou des étrangers qui n'ont pas pu renouveler leur carte de séjour (cette loi qui a provoqué de nombreuses manifestations sera abrogée en 1981 sous la présidence de François Mitterrand).



Comme les flux sont restés peu ou prou identiques, des régularisations importantes se feront, le plus souvent à la suite de mouvements de protestation : 130 000 en 1981 et environ 75 000 en 1997/98. Pendant cette période, en partie sous la montée du Front National, on assiste à une plus grande distinction entre immigration régulière et immigration clandestine et à la naissance du « sans-papiers ». Catégorie intermédiaire qu'il ne faut pas confondre avec les clandestins : les « sans-papiers » ont un nom, un logement, sont visibles et la plupart du temps travaillent, légalement ou illégalement, dans des entreprises ayant pignon sur rue. Ils demandent simplement à régulariser leur situation et à avoir des papiers pour vivre et travailler légalement en France. Depuis trente ans, les lois françaises, notamment celles de Pasqua et Sarkozy, n'ont cessé de vouloir restreindre cette liberté de circulation. Citons notamment :

- les lois Pasqua : en 1986, loi introduisant notamment la



dispense de motivation de refus de visa. En juin 1993 et août 1993 : lois facilitant les contrôles d'identité aux abords des frontières intérieures de l'espace Schengen ; lois fixant des conditions restrictives à la délivrance des certificats d'hébergement et prévoyant des dispositions visant à lutter contre les mariages blancs ;

– les lois Sarkozy : la loi 2003, relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ; la loi 2006, relative à l'immigration et à l'intégration ; la loi 2007, relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile.

En Europe, en 2008, le Parlement européen adopte la directive retour ou « directive de la honte » sur l'expulsion des étrangers en situation irrégulière. Elle fixe notamment à 18 mois la durée maximale de leur placement en rétention et prévoit à leur encontre une interdiction de séjour de cinq ans dans l'UE. Par ailleurs, la qualification des actions de solidarité en délits s'instaure dans de nombreux pays dont la France.

En 2010, Éric Besson, ministre français de l'Immigration, sous prétexte de lutter contre les passeurs, propose « un arsenal plus répressif sur le plan de lutte contre l'immigration irrégulière et contre les mafias ». Ce texte durcit la législation à l'égard des personnes en situation irrégulière et met en œuvre la directive retour bannissant les sans-papiers expulsés.

Aujourd'hui la liberté d'aller et venir existe, mais seulement pour certains : les ressortissants des pays européens, des États-Unis, du Japon, du Canada, d'Australie.



1

Idée reçue n°

« On accueille toute la misère du monde ! » : FAUX.

Cette référence, généralement tronquée, est extraite du discours prononcé par Michel Rocard pour le cinquantenaire de la Cimade en novembre 1989 : « La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part. »¹. En fait, les migrants sont issus en grande partie de pays à revenu intermédiaire² et sont pour la plupart des migrants qualifiés³. De plus les pays du Nord n'accueillent que 20% des flux migratoires mondiaux.

Les migrants sont pour beaucoup issus de la classe moyenne de leur pays⁴. Ce ne sont pas les plus pauvres qui partent : non seulement il faut un « pécule » de départ qui servira à payer le voyage et les passeurs, mais de plus les migrants comptent valoriser leurs compétences dans le pays d'accueil.

¹ Cette conviction a été réaffirmée par le même Michel Rocard le 26 septembre 2009, pour le 70^e anniversaire de la Cimade : « La France et l'Europe peuvent et doivent accueillir toute la part qui leur revient de la misère du monde ! ».

² Pays à revenu intermédiaire : pays dont le produit national brut (PNB) annuel par habitant était supérieur à 765 dollars, mais inférieur à 9 386 dollars, en 1995 ; revenus ne permettant pas toujours de subvenir aux besoins essentiels. Plus de 1,5 milliard d'habitants sont concernés.

³ Mouhoud (2006). [les références complètes des textes souvent cités sont données dans la bibliographie en fin de volume].

⁴ Dumont et Lemaître (2006).

Issus pour la plupart de pays à revenu intermédiaire, ils n'ont pas l'objectif d'être assistés, mais celui de réussir leur vie et d'aider leur famille restée au pays.

Entre 1990 et 2000, le taux d'expatriation dans les pays à revenu intermédiaire est passé de 1,37 à 1,54 %. En revanche, pour les pays à revenu bas, les plus pauvres d'Afrique surtout, ce taux a baissé, passant de 0,66 à 0,38 %⁵.

Tous les pays pauvres ne génèrent pas des mouvements migratoires. Les migrations proviennent très souvent de pays, voire de régions très ciblés. Par exemple, près des 2/3 de la migration africaine en France viennent des bassins supérieurs des fleuves Sénégal et Niger, aux confins du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée et du Mali⁶.

En France, environ 40% des étrangers non-communautaires entrés sur le territoire depuis 1992 ont au moins un niveau bac + 2, tandis que le pourcentage des non-diplômés est tombé de 81 à 41% entre 1981 et 2006, soit un taux très proche de celui des Français⁷. Ce constat a été fait à Sangatte en particulier.

Mais si leur niveau de qualification a augmenté dans les pays de l'OCDE au cours des dernières décennies, il reste impossible pour les migrants de faire valoir leurs diplômes dans les pays « d'accueil », de faire reconnaître leurs compétences et d'exercer leur métier. Pour ce qui est des motivations de départ, il conviendrait donc de parler surtout, plus que de misère ou de pauvreté, de nécessité ou de désespoir. Les personnes qui décident de quitter leur pays n'ont plus la perspective de modifier leur condition, soit individuellement

⁵ Mouhoud (2006).

⁶ Terray et Rodier (2008), p. 22

⁷ Cette France-là (2009), p.380

soit collectivement. Le départ devient la seule solution envisageable.

Il faut aussi savoir que, en ce qui concerne les Africains en particulier, leurs premières terres de migration sont les pays voisins du leur, ainsi que le confirme Marie Poinso : « *Contrairement à ce qu'en disent les médias et les discours politiques, si l'Afrique bouge depuis toujours, c'est dans des proportions bien plus importantes à l'intérieur de son périmètre que vers l'Europe ou d'autres continents. La réalité des migrations africaines se joue donc principalement sur le continent, avec autant de trajectoires collectives et singulières qu'il y a de contextes de départ ou d'arrivée.* » (Poinso, 2009).



Idée reçue n° 2

« La France n'a pas les moyens d'accueillir de nouveaux étrangers ; seuls ceux qui sont utiles peuvent être admis. Accueillir des étrangers, ça nous coûte cher et les migrants menacent nos systèmes de protection sociale » : FAUX.

Alors que le gouvernement français se garde bien de publier toute statistique sur cette question, nos voisins européens, eux, ont mis en évidence l'impact très positif des migrants sur l'économie de leur pays.

En Grande-Bretagne, par exemple, où une étude a été menée auprès des étrangers arrivés dans le pays après la Seconde Guerre mondiale, il ressort que la population étrangère a généré en 1999 et 2000 un bénéfice net de 2,4 milliards de livres entre recettes fiscales et contributions sociales d'une part et les prestations sociales reçues d'autre part⁸.

En Espagne, Jesús Caldera, Ministre du Travail et des Affaires sociales, a déclaré en septembre 2006 qu'il y a dans la population immigrée 30 cotisants au régime de sécurité sociale pour un retraité, alors qu'il y en a que 2,6 dans la population locale⁹. L'immigration des années 2000 a généré pour les comptes publics une contribution nette de 4,8

⁸ Fouteau (2008), p. 36. Voir également Cette France-là (2009), p. 383.

⁹ Fouteau (2008), p. 38.

milliards d'euros par an, soit 0,5% du PIB espagnol¹⁰.

La Banque Mondiale, dans son rapport de 2006, a souligné que, à l'échelle mondiale, l'augmentation de 3% de la main d'œuvre totale des pays industrialisés due à l'immigration a dégagé un revenu supplémentaire de 160 milliards de dollars¹¹.

En France, le gouvernement ne souhaite pas publier des informations de ce type, car cela valoriserait l'immigration et contredirait l'idée reçue selon laquelle les étrangers viendraient profiter des aides sociales.

À noter également que lorsqu'un étranger arrive dans un pays à l'âge actif, il n'a rien coûté à l'État en matière de formation et d'éducation et que, même s'il est plus exposé au risque de chômage, il reste proportionnellement plus longtemps dans la vie active.

Les travailleurs étrangers sous contrat contribuent comme les autres travailleurs au financement des systèmes de protection sociale, par le biais des protections sociales et parfois sans faire valoir leurs droits, lorsqu'ils sont en situation irrégulière.

La question des capacités d'accueil est donc un faux problème, la vraie question est celle du modèle de société que nous voulons : ouvert ou fermé.

¹⁰ Oudinet (2009).

¹¹ Fouteau (2008), p. 39.

Idée reçue n°3

« Il faut les renvoyer chez eux, cela nous coûterait moins cher » : FAUX.

La politique d'expulsion est une politique extrêmement coûteuse. Dans son rapport annuel de 2008, publié le 29 octobre 2009, la Cimade estime le coût global des expulsions en 2008 à 533 millions d'euros. Considérant que 18 300 clandestins ont été expulsés en 2008, cela reviendrait à près de 30 000 euros par personne reconduite à la frontière¹². L'évaluation du coût total reste difficile, et variable selon les sources, tant sont floues les frontières entre les différents secteurs de dépense et nombreux les secteurs de l'activité mobilisés à une étape ou une autre du processus dit « d'éloignement ».

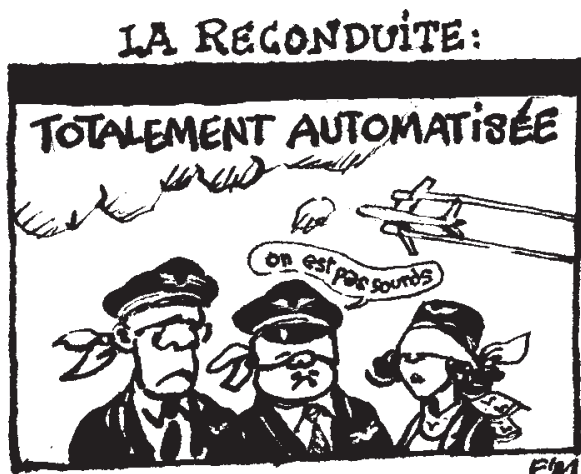
Par étranger éloigné, ce coût irait de 20 000 euros selon le sénateur Bernard-Reymond (2008), à 30 000 euros selon Fouteau (2008).

Au total, il serait de 700 millions d'euros par an selon Carine Fouteau, à 2 milliards d'euros selon les auteurs de *Cette France-là (2009, 2010)*, quand on prend en compte le cumul

¹² Cimade (2009a). Ces chiffres sont notamment estimés à partir des rapports Bernard-Reymond (2008) et Bernard-Reymond (2009).

des coûts de la rétention administrative et des reconduites à la frontière, des coûts de garde et d'escorte, du coût de construction de locaux et de centres de rétention, du coût des interpellations et du contrôle de l'immigration.

Et on ne compte pas ici les coûts en Préfecture ni celui des ressources de la justice sollicitée dans le contexte de cette politique, particulièrement les tribunaux administratifs, appelés à juger quotidiennement de la validité des arrêtés d'expulsion et dont l'encombrement nuit à tous les usagers¹³. Dans d'autres pays européens plus concernés par l'immigration clandestine, le coût est encore plus élevé. Ainsi à Malte, le coût engagé est estimé à 1% du PIB¹⁴.



¹³ Bernard-Reymond (2009).

¹⁴ Oudinet (2009).

Idée reçue n° 4

« Pour endiguer le flot de migrants, il suffit de renforcer les mesures policières » : FAUX.

Le désespoir et la détermination des migrants ne s'arrêteront pas aux frontières, fussent-elles particulièrement bien gardées. La décision d'émigrer est une décision privée, individuelle. Il est totalement illusoire de penser « choisir » les immigrants en fermant les frontières et en allant ainsi à l'encontre des accords internationaux, des lois et des différentes réglementations.

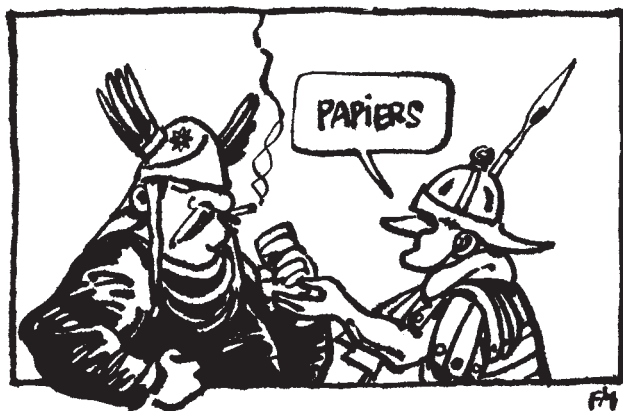
Même si les frontières sont de mieux en mieux gardées, les migrants ne seront pas moins nombreux, ils prendront des routes plus longues et plus dangereuses. Les migrants qui ont eu le courage de partir de chez eux sont déterminés. Ils ont évidemment l'espoir de pouvoir améliorer leur situation grâce à leur motivation et à leur travail.

L'examen de l'évolution chronologique des routes empruntées montre bien que, quelles que soient les mesures prises, les flux ne s'arrêteront pas. Depuis les accords pour restreindre le passage par le détroit de Gibraltar et les enclaves de Ceuta et Melilla, les migrants sont passés par les îles les plus proches d'abord (Canaries, Lampedusa) puis ces derniers temps par

Malte et les îles grecques. Les routes par l'est de l'Europe se diversifient aussi¹⁵.

De plus, avec un objectif annoncé par le gouvernement de 27 000 reconduites à la frontière par an, il faudrait une quinzaine d'années pour expulser tous les sans-papiers actuellement sur le territoire, dont on évalue grossièrement le nombre à 400 000. Et comme il est impossible de stopper l'immigration, cette politique d'expulsion est sans fin.

Enfin, n'oublions pas que c'est la fermeture renforcée des frontières qui engendre la criminalité organisée et la constitution de réseaux de « passeurs ».



¹⁵ Oudinet (2009).



Idée reçue n° 5

« La migration, c'est un phénomène nouveau, avant on était chacun chez soi, et c'était beaucoup mieux comme ça » : FAUX.

La migration n'est en fait que le reflet de l'exercice d'une liberté ancestrale, celle d'aller et venir. Elle est même le cœur de la liberté tout court. C'est un droit fondamental de la personne, et le droit de migrer ne peut relever de la seule législation d'un État.

D'après le chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly :

« Depuis la nuit des temps, l'homme est toujours allé vers des lieux où il espère trouver de meilleures conditions de vie. Les Occidentaux eux-mêmes n'ont pas fait autre chose quand ils sont partis vers les Amériques ou l'Australie. On ne comprend donc pas pourquoi toute la jeunesse du monde a le droit de voyager pour essayer de sauver sa vie, sauf la jeunesse des pays du tiers-monde. Partir est un mouvement naturel qu'aucun système ne pourra arrêter ».

En France, le véritable contrôle des migrations ne date que de 1974, au moment du choc pétrolier, lorsque la suspension de l'immigration de travail est officiellement décrétée. Aujourd'hui la liberté d'aller et venir existe pour certains :



pour les ressortissants des pays européens, des États-Unis, du Japon, du Canada, d'Australie. Au nom du principe d'égalité, nous devons revendiquer pour tous cette liberté d'aller et venir.

Le principe de la liberté de circulation est inscrit dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, article 13 :

1. *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*
2. *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

Mais n'y est pas inscrit le droit d'être accueilli dans tout pays qui établirait la liberté totale de circulation et d'installation.



Idée reçue n° 6

« La politique européenne concernant le droit des migrants est humaniste » : FAUX.

La politique européenne concernant les droits des migrants est dure et restrictive sur les conditions du regroupement familial, les conditions d'accès au droit au séjour et la durée possible de la rétention. Elle enfreint les droits de l'Homme en sous-traitant à des dictatures la police aux frontières. Elle laisse s'instaurer dans de nombreux pays la notion de « délits de solidarité ».

Depuis le vote de la directive européenne de juin 2008, la politique européenne autorise des durées de rétention pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Concernant le regroupement familial, la directive européenne de septembre 2003¹⁶, qui fixe les conditions d'exercice du droit au regroupement familial en fonction de critères exigeants (durée de présence du regroupant, conditions de revenus et de logement), limite l'admission aux conjoints et aux enfants mineurs et prévoit même l'exclusion des mineurs de plus de 12 ans insuffisamment intégrés. Elle permet de différer jusqu'à 3 ans la réunification d'une famille si la capacité d'accueil du

¹⁶ Directive 2003/86/CE du 22/09/2003.

pays d'arrivée l'exige¹⁷.

Le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) énonce des conditions de plus en plus restrictives pour l'accès au droit au séjour, à travers les remaniements successifs de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (n°45-2658) souvent modifiée entre 1974 et 2003¹⁸, les lois Sarkozy¹⁹ continuant de durcir les règles.

L'Europe favorise une externalisation croissante des contrôles aux frontières en confiant à des pays tiers la tâche d'empêcher les arrivées de migrants en Europe et elle met en place de nouveaux systèmes de fichage²⁰. L'Italie a conclu un accord avec les autorités libyennes pour qu'elles gèrent les interceptions maritimes entre leurs côtes et l'Italie. Il arrive d'ailleurs que l'Italie refoule les boat people dès leur interception en mer sans faire droit à leur éventuelle demande d'asile, en contradiction avec les conventions internationales. De surcroît, le refoulement en mer des migrants vers des États

¹⁷ Rodier (2008), p.99.

¹⁸ Loi 86-1025 du 09/09/1986, dite « loi Pasqua », introduisant notamment la dispense de motivation de refus de visa. Loi 93-1027 du 24/08/1993 et loi 93-1417 du 30/12/1993, dites « lois Pasqua » : elles facilitent les contrôles d'identité aux abords des frontières intérieures de l'espace Schengen, fixent des conditions restrictives à la délivrance des certificats d'hébergement et prévoient des dispositions visant à lutter contre les mariages blancs...

¹⁹ Les lois Sarkozy : loi du 26/11/2003, loi n° 2003-1119, relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, loi du 24/07/2006, Loi n° 2006-911, relative à l'immigration et à l'intégration, loi du 20/11/2007, loi n° 2007-1631, relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile.

²⁰ Voir la carte des camps d'étrangers en Europe et dans les pays méditerranéens sur www.migreurop.org



qui ne garantissent pas le respect des droits humains est prohibé par la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. De même, il est interdit de renvoyer quiconque vers des pays où n'est pas garantie la possibilité d'accéder à la protection prévue par la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés. Or, la Libye n'a pas ratifié cette convention et des enquêtes démontrent les mauvais traitements auxquels sont soumis migrants et réfugiés dans ce pays (selon Human Rights Watch, septembre 2006, FORTRESS Europe, 2007). Après le refoulement de migrants vers la Libye en mai 2009, Ron Redmond, le porte-parole du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), a déclaré être « sérieusement inquiet de la politique pratiquée par l'Italie, qui porte atteinte à l'accès à l'asile en Europe » et a demandé à Rome d'admettre les demandeurs d'asile. La Convention de 1951, qu'a signée l'Italie, érige en principe le non-refoulement de ces derniers.



De plus, la qualification des actions de solidarité en délits s'instaure dans de nombreux pays. Elle s'accompagne souvent d'une incitation à la délation qui peut aller jusqu'à des pressions sur les employés de nombreux services d'accueil du public.

De façon exemplaire, en août 2007, sept pêcheurs tunisiens ont été poursuivis par la justice italienne pour avoir « favorisé l'immigration clandestine ». Ils avaient en effet porté secours à quarante passagers d'une embarcation de fortune en perdition. C'est sur le fondement de l'article 13 de la loi Bossi-Fini, votée et promulguée sous le gouvernement de Silvio Berlusconi et toujours en vigueur aujourd'hui, que les poursuites ont été possibles et que ce procès injuste aux conséquences graves a

pu avoir lieu²¹.

Enfin, notons qu'initialement et dès 2000, les règlements et directives européennes en matière de politique migratoire étaient censés couvrir trois domaines : l'intégration des migrants, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, et la gestion des frontières pour lutter contre l'immigration illégale.

On constate que c'est le troisième volet qui a constitué la principale préoccupation des gouvernements de l'Union. La création en 2004 de l'agence FRONTEX, agence européenne de surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne (frontières maritimes, aéroportuaires et terrestres), a accéléré le processus. Et les volets intégration et protection ont été renvoyés aux oubliettes²².



²¹ Vassallo (2003)

²² Migreurop (2009).

Idée reçue n° 7

« Ils sont beaucoup trop nombreux pour être régularisés » : FAUX.

Au regard de ce que font les autres pays, la France pourrait régulariser l'ensemble de ses sans-papiers. « 200 000 à 400 000 sans-papiers en France », déclare Nicolas Sarkozy.

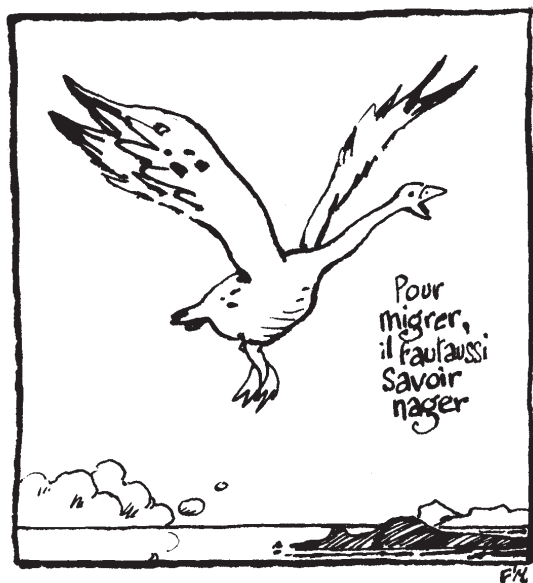
Il faut comparer ce chiffre avec celui des 690 000 sans-papiers régularisés en Espagne en 2005, et des 634 000 sans-papiers régularisés en Italie en 2003.

Dans le cadre d'une vaste opération de régularisation des employés de maison, le gouvernement italien s'apprêtait à régulariser à nouveau à l'automne 2009 de 500 000 à 700 000 travailleurs clandestins. Malheureusement les conditions de la mise en œuvre de l'opération ne permettront pas d'atteindre le succès espéré²³. À noter qu'en 2007, la population totale de l'Espagne était de 40,4 millions de personnes, celle de l'Italie de 58,1 millions de personnes et celle de la France de

²³ 266 000 demandes seulement ont été reçues. Selon les associations, beaucoup de candidats auraient été découragés par les conditions requises : un domicile et un contrat minimum de 20 heures par semaine pour l'employé, des revenus annuels d'au moins 20 000 euros et un dépôt de 500 euros pour l'employeur (cf. Ridet, 2009).

63,4 millions de personnes. Les régularisations effectuées en Espagne comme en Italie montrent que ces politiques sont possibles. De plus, c'est en partie grâce à cette immigration que l'Espagne a connu le développement de ces dernières années.

La France est loin d'être le pays d'accueil que l'on nous présente parfois : les migrants représentent seulement 5,6% de la population en France, contre 18% au Canada, 9% en Autriche ou encore 10% aux USA²⁴.



²⁴ Sur cette question, il existe de nombreuses informations chiffrées, par exemple : Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration (2007).

Idée reçue n°8

« Ils vont tous devenir Français et diluer l'identité nationale ! » : FAUX.

Il ne faut pas confondre régularisation et naturalisation de tous les sans-papiers. La régularisation consiste à donner un titre de séjour de longue durée, la naturalisation permet d'accéder à la nationalité française. Il s'agit de deux enjeux différents et certains font l'amalgame en jouant sur les peurs d'une soi-disant « dilution de l'identité nationale ».

La clandestinité provoque le repli sur soi, la non-socialisation. Au contraire, une régularisation de longue durée permettrait à tous de vivre ensemble et de construire des liens. Accéder aux droits, aux services, participer pleinement à la vie de la cité sont les seules solutions qui permettront aux migrants de s'intégrer pleinement dans la société française.

Dans un second temps, chaque migrant doit pouvoir, s'il le souhaite, accéder de droit à la nationalité française via la naturalisation.

L'identité, même nationale, n'est pas une chose figée et elle est appelée à s'enrichir d'apports nouveaux qui la dynamisent²⁵.

²⁵ Sur la question de l'Identité nationale, voir Noiriel (2007), Weil (2008), Chamoiseau et Glissant (2007) et Noiriel et Weil (2008).

Idée reçue n°9

« Une régularisation de tous les sans-papiers constituerait un «appel d'air» » : FAUX.

Les différentes régularisations massives n'ont pas provoqué d'appels d'air particuliers. À l'inverse une politique de régularisation permettra des allers et retours avec le pays d'origine.

Les campagnes de régularisation massive des migrants clandestins en Italie en 2003, en Espagne en 2005 n'ont pas provoqué d'appel d'air, pas même pour les sans-papiers de France, alors que bien des Cassandres l'avaient prédit. Il n'y a pas à craindre non plus de déferlement d'immigration légale. Le phénomène ne s'est pas produit lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union Européenne, ni lors de l'élargissement de l'UE à 10 nouveaux pays en 2004. L'invasion annoncée n'a pas eu lieu.

Par ailleurs, une politique permettant d'obtenir des visas de séjour de longue durée modifierait les comportements des migrants. Actuellement, les retours dans les pays d'origine, pour de courtes ou de longues durées, ne sont pas envisageables pour les personnes qui sont en situation irrégulière car le retour en France leur est impossible. Les migrants sans

papiers se retrouvent ainsi prisonniers dans leur clandestinité, et ne peuvent effectuer de séjours dans leur pays d'origine. Une politique plus ouverte permettrait une plus grande fluidité dans les déplacements.

Il apparaît que, quand les migrants en ont la possibilité, deux sur cinq reviennent dans leur pays d'origine avant cinq ans (OCDE, 2008). La proportion des retours est presque aussi élevée au Canada et aux États-Unis parmi les personnes qui ont un droit de résidence permanent (30%), donc le fait d'accorder des droits permanents comme le font ces deux pays ne diminuerait pas les retours spontanés.

Enfin, les migrations sont des déracinements coûteux, financièrement et surtout humainement. Les migrants sont contraints par des conditions politiques, économiques et sociales. Une politique juste et équitable serait d'aider les pays en développement et de permettre aux migrants de conserver des liens réels avec leur pays d'origine pour pouvoir éventuellement s'y réinstaller. Si les personnes sont libres de circuler, elles contribuent mieux au développement de leur pays d'origine.

Idée reçue n° 10

« *L'immigration clandestine prend le travail des nationaux* » : FAUX.

Les exemples montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre d'immigrés et le taux de chômage. De plus, la clandestinité crée mécaniquement du dumping social.

En Espagne, malgré la régularisation massive de 2005, le taux de chômage a baissé à un niveau historique voisin de 8,5% en 2007, alors qu'il avait atteint en 1994 le plafond de 24,6% de la population active.

Rappelons qu'en France, en mai 2008, l'Union des métiers et des industriels de l'hôtellerie (UMIH) a affirmé la nécessité de régulariser 50 000 travailleurs. Si les deux principales associations d'employeurs de ce secteur, dans lesquelles travaillent de nombreux sans-papiers depuis des décennies, l'UMIH et le Synhorcat, ont appelé à la régularisation des sans-papiers, c'est qu'elles savent combien il est difficile de trouver des travailleurs dans ce secteur.

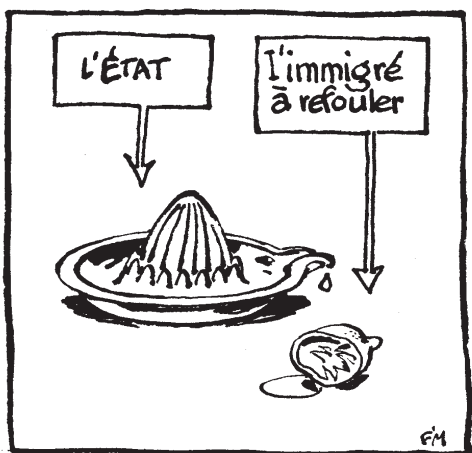
Toutes les études économiques, quels que soient les pays d'accueil, montrent que les migrants ne prennent pas le travail des nationaux, car en arrivant, ils accroissent aussi la demande de services²⁶. Lorsqu'ils viennent sur le territoire national,

²⁶ Mouhoud et Oudinet (2009).

les étrangers n'auraient aucune raison de concurrencer les locaux si leurs conditions d'accueil ne les contraignaient pas à contribuer au « dumping salarial ». En situation régulière, un étranger refusera plus facilement un travail pour un salaire de misère et sans protection sociale.

Donc, seule une politique d'ouverture et d'accueil permettra aux étrangers de ne pas faire, bien involontairement, le jeu d'une politique anti-sociale.

Il est indispensable de dénoncer l'offre permanente de travail illégal connue et acceptée avec complaisance par les pouvoirs publics. La main d'œuvre étrangère est particulièrement recherchée dans le secteur Bâtiments Travaux Publics, la restauration et l'agriculture, faute de candidats « nationaux » à ces postes. Ce sont des secteurs où la précarité du statut induit bien souvent des conditions de travail inhumaines.



11

Idée reçue n°

« Il serait plus juste de ne régulariser que ceux qui travaillent ou alors sur critères spécifiques » : FAUX.

La politique liée aux critères n'est pas automatique. Elle n'est pas impartiale. Elle implique des choix, des priorités et l'obligation d'un tri entre ceux qui « méritent » de rester et les autres. C'est le règne de l'arbitraire.

Les circulaires actuelles sont tellement vagues qu'elles laissent place à interprétation et laissent donc toute latitude aux préfetures pour les appliquer à leur guise.

Régulariser les seuls travailleurs n'a pas de sens et reviendrait à régulariser ceux qui ont pu se procurer de faux papiers, sans régulariser ceux qui travaillent au noir ni leurs familles. La régularisation sur critères peut avoir des effets pervers et même fragiliser ceux qui en bénéficient. Après la « régularisation Jospin » en 1997, qui fut massive mais non totale, nombre de migrants régularisés ont perdu leur emploi au bénéfice de migrants restés eux en situation irrégulière et qui se sont soumis aux conditions de travail et de salaires habituellement imposée aux clandestins.

Idée reçue n° 12

« Et pourtant, on aide depuis toujours les pays les plus pauvres » : FAUX.

On parle aujourd'hui de co-développement alors que l'on pratique une véritable politique néocolonialiste. En revanche, il reste à imaginer une véritable politique de co-développement au service des peuples.

Le co-développement est aujourd'hui réduit à l'octroi de crédits conditionnés par les résultats en matière de contrôle de l'émigration des pays de départ. La politique de coopération est désormais subordonnée à la gestion des flux migratoires, selon les termes d'un véritable chantage.

Le premier accord de réadmission, avec le Gabon, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2008. La France s'est fixé pour objectif d'en conclure sept par an d'ici 2011²⁷.

Les politiques ont d'ailleurs tendance à présenter le co-développement comme le « solde de tout compte » de la politique migratoire et à se donner bonne conscience à peu de frais.

²⁷ Depuis mai 2009, les accords entre la France et la Tunisie, la République du Congo (Congo-Brazzaville), le Bénin, le Sénégal, le Cap Vert, l'Île Maurice, le Burkina Faso, le Mali, le Cameroun, Haïti, les Philippines, l'Égypte, soit sont en cours de négociation, soit sont déjà signés mais non encore appliqués. <http://www.migreurop.org/article1446.html>

Notre politique d'ouverture des frontières devra, à l'inverse, s'accompagner d'une aide aux pays les plus pauvres – aide qu'il serait souvent plus légitime d'appeler « restitution » – et de la mise en place d'un véritable co-développement non asservi au modèle occidental.

Rappelons tout d'abord que cette aide contribuera, tout en apaisant les tensions, à enrichir par l'échange culturel la société dans laquelle nous vivons.

Quant à l'aide financière, elle s'opère aujourd'hui essentiellement à travers les transferts de fonds et très peu à travers l'aide institutionnelle.

Concernant l'aide institutionnelle, l'Aide Publique au Développement (APD) des pays riches a atteint en 2005 la somme de 106,5 milliards de dollars, ce qui correspond à 0,33% du revenu national brut cumulé des 23 membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), l'instance de l'OCDE en charge de la coopération avec les pays en développement. Mais selon le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde, le taux réel, après déduction de l'allègement de la dette, reste en réalité fort proche de celui de 2004, soit 0,24%.

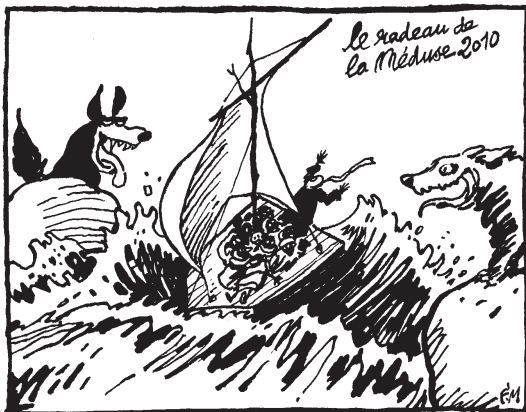
En revanche, le montant des transferts de fonds, par les migrants, vers leur pays d'origine, s'élevait à 232 milliards de dollars en 2005²⁸, dont 167 vers les Pays En Développement, soit une multiplication par 9 en 25 ans²⁹. C'est la deuxième source de financement extérieur des PED, derrière les

²⁸ En 2008, les transferts de fonds s'élevaient à 305 milliards de dollars, selon la Banque Mondiale.

²⁹ Mouhoud (2006).

Investissements Directs à l'Etranger (IDE), et loin devant l'aide publique au développement. C'est, par exemple, pour le Maroc, 9% du PIB³⁰.

L'aide publique au développement doit atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, soit 1% du PIB. En outre, elle doit être beaucoup plus indépendante des gouvernements et, pour cela, réorientée vers les associations locales, de femmes en particulier, vers les ONG, en favorisant des projets concrets, tels que campagnes de vaccination, construction d'écoles et d'hôpitaux, négociés avec la population concernée et sur le long terme. Il est important que l'aide au développement bénéficie directement à de petites structures de type « coopératives » gérées par les populations locales.



³⁰ Banque Mondiale (2005).



Idée reçue n° 13

« *Les migrants sont plutôt bien traités par les autorités* » : FAUX.

Au déchirement de la migration, aux difficultés extrêmes du quotidien, s'ajoutent la peur et souvent le drame de l'accident ou de l'expulsion.

En 10 ans, entre 1998 et 2008, plus de 12 000 étrangers sont morts aux frontières de l'Europe, dont 8173 noyés et 1600 en traversant le désert du Sahara³¹. Ces chiffres officiels sont nécessairement très en-dessous de la réalité.

Les risques que prennent les migrants pour venir dans nos pays sont immenses : rappelons qu'en 2000, 58 immigrés d'origine asiatiques furent retrouvés morts à Douvres dans le camion frigorifique qui les avait clandestinement convoyés depuis les Pays Bas.

Après l'arrivée dans le pays « d'accueil », la traque effectuée par la police, que ce soit à travers les ratissages de quartier, les contrôles, qui s'étendent désormais aux sorties d'écoles, instaure un climat de peur permanente.

³¹ D'après Fortress Europe cité par Blanchard et al. (2008).





Les centres de rétention sont en réalité de véritables prisons pour étrangers. La durée maximale de maintien en rétention est passée de 7 jours en 1981, à 10 jours en 1993, 12 jours en 1998, et 32 jours en 2003. Certains centres peuvent recevoir plus de 250 personnes et leurs capacités sont souvent dépassées.

Une expulsion est une catastrophe. Elle entraîne la séparation des familles, l'arrêt de la vie sociale, au travail, dans le quartier, à l'école, la perte des biens. Rappelons entre autres que les cotisations pour la retraite des migrants expulsés ne leur sont pas restituées.



Enfin, les États n'ont aucun scrupule à expulser les migrants vers des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés. La Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne les arrestations ciblées³² et intervient parfois en urgence pour empêcher l'expulsion de personnes gravement menacées dans leurs pays.



Les associations, Cimade et Anafe par exemple³³, multiplient les enquêtes et rapports d'observation pour dénoncer les mauvais traitements infligés aux migrants par l'administration et en apporter les preuves : accueil en Préfecture, conditions de vie dans les centres de rétention, violences policières.

³² <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article1572>

³³ Cimade (2009b). Voir aussi les communiqués de l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers, ANAFE, www.anafe.org.

Idée reçue n° 14

« De plus en plus de demandeurs d'asile obtiennent le droit de rester en France ! » : FAUX.

En effet, le fait que chaque préfecture ait un objectif chiffré d'interpellations et d'expulsions fait que les arrestations se multiplient aux alentours des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), dans les préfectures, dans la rue à l'occasion des contrôles d'identité.

Dans le vivier que constituent les demandeurs d'asile, les familles occupent une place privilégiée car elles sont plus faciles à repérer, en principe plus dociles, ce qui permet d'atteindre plus rapidement le « chiffre » exigé. De plus, la mise en place d'outils informatiques qui, sous couvert d'un objectif de bonne gestion, constituent en fait un moyen de contrôle des populations, transforme l'hébergement des demandeurs d'asile dans les CADA en une véritable assignation à résidence. Ces pratiques vont à l'encontre de l'accueil et du respect que l'on serait en droit d'exiger pour le demandeur d'asile.

Idée reçue n° 15

« *Mais on n'y est pour rien* » : FAUX.

La mise en œuvre des règles du commerce international, telles qu'elles sont aujourd'hui définies par l'OMC, se fait au détriment de la souveraineté, notamment alimentaire, des pays du Sud. Les politiques agricoles sont, pour une grande part, responsables de la ruine et de l'exode de millions d'agriculteurs. Les pays riches sont également responsables du dérèglement climatique qui pousse des milliers de personnes au départ.

L'Europe, les États-Unis et la Chine inondent les marchés africains de leurs produits, à un cours inférieur à celui des productions locales grâce aux aides agricoles, et ils détruisent progressivement l'agriculture vivrière et paysanne. Les exemples sont légion : poulets en provenance de France, pêche, coton des États-Unis ...

En un mot, nous avons généralement exploité ces pays et leurs ressources, nous les avons pollués, nous leur avons très peu donné en retour.

Dans ce contexte, au nom de quelle morale les affameurs ferment-ils leurs portes aux affamés ?



Comment croire qu'il n'y a pas de corrélation entre l'enrichissement des uns et l'appauvrissement des autres ? Aussi, la diminution des précipitations et l'expansion du désert vers le Sud, dans plusieurs zones du Soudan, comptent parmi les causes principales des troubles sociaux et des conflits (source : Rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, PNUE, 2007). Ces dérèglements ont largement favorisé les déplacements massifs de populations, la surpopulation fragilisant elle-même certains sites.

Dès le début des années 2000, Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, avait lancé cet avertissement : « En Afrique, quelque 60 millions de personnes quitteront la région sahélienne pour des lieux moins hostiles au cours des vingt prochaines années si la désertification des terres n'est pas enrayée ».



Dans nos modes de consommation, dans nos votes, oui, nous sommes responsables car nous participons à l'orientation générale de la société. Et c'est bien grâce à notre passivité collective que les gouvernements français successifs peuvent imposer ou maintenir des dirigeants corrompus dans plusieurs pays africains.



La position du Mouvement Utopia

La planète est un patrimoine commun : nul ne choisit le lieu, l'époque, l'environnement politique, économique et environnemental de sa naissance. Seule une politique de migration solidaire, réaliste, ouverte et humaniste est dès lors acceptable.

Utopia refuse l'immigration sélective et se prononce en faveur d'une très large ouverture des frontières. Nous considérons les migrations avant tout comme un facteur d'enrichissement culturel et social des pays d'accueil et, par les échanges qu'elles permettent, comme un facteur du développement pour les pays d'origine.

Or force est de constater que le gouvernement actuel mène une politique de migration indigne et, que la gauche semble avoir oublié de s'y opposer en formulant des propositions alternatives.

C'est pourquoi nous appelons la gauche à retrouver sa capacité d'indignation et à s'emparer de dix points clés que nous proposons au débat pour une politique de migration ouverte et humaniste.



La responsabilité des pays du Nord

Les pays dits « riches » sont responsables des déséquilibres actuels entre pays d'origine et pays d'accueil

Aujourd'hui, les flux migratoires sont le résultat de déséquilibres entre les pays : l'immigration est à la fois l'occasion, pour les pays du Nord, de s'enrichir en pillant les ressources humaines et naturelles du Sud et pour les migrants des pays du Sud de fuir des conditions économiques et/ou politiques souvent très difficiles, voire des situations environnementales intenable qui ne pourront que s'aggraver du fait du dérèglement climatique.

Les pays riches ont largement contribué à créer une « pression migratoire » et à l'alimenter, rendant inopérante et injuste toute politique de restriction migratoire. Les pays riches ont en effet développé bien davantage l'ouverture aux échanges de marchandises que les possibilités de migration tout en excluant progressivement les pays les plus pauvres de ces échanges. Ils entretiennent la misère et le désespoir dans les pays pauvres, en perpétuant le pillage de leurs richesses, et acculent de ce fait les plus pauvres à la migration.

De plus, de nombreuses entreprises, au sein des pays riches, ont contribué à développer l'exploitation d'un travail



clandestin et à encourager les conditions d'un esclavagisme moderne. Enfin, les pays riches ont aggravé la situation en diminuant leurs aides aux pays en développement depuis les années 1990.

Il est de la responsabilité de toute la gauche de rappeler que les conditions mêmes de la « pression migratoire » ont été créées par des inégalités économiques, politiques et sociales (pays riches/pays pauvres) dont on ne peut rendre responsables les migrants.

Dix points clés pour instaurer un véritable co-développement entre pays d'origine et pays d'accueil

Des actions volontaristes de coopération avec les pays en développement doivent être favorisées, non seulement sur les questions économiques, mais également sur l'ensemble des dimensions humaines, sociales et environnementales. Elles doivent impliquer, sur la base du volontariat, les migrants et les associations qui le souhaitent.

Il n'est pas acceptable que l'aide au développement soit conditionnée par la gestion des flux migratoires, en particulier dans le cas des pays les moins avancés. À ce titre, une distinction claire doit être faite entre les instruments financiers destinés à la coopération avec les pays tiers en matière de gestion et de limitation des flux migratoires, vers l'Union européenne notamment, et ceux propres à la coopération et au développement. Éviter ces liaisons dangereuses et les nouvelles formes de conditionnalités qui s'expriment sous la forme « d'invitation à la bonne gouvernance », dans un dialogue politique au rapport de forces pourtant déséquilibré, tel est l'enjeu mis en évidence par les politiques liant migrations et développement, *a fortiori* dans un contexte politique international marqué par l'échec du modèle de développement dominant³⁴.

³⁴ Zé et Detavernier (2009). Voir aussi les thèmes de travail du réseau Mi-greurop.

Ce co-développement doit s'appuyer sur les dix points suivants :

1. un encouragement des migrations temporaires (études, bourses, échanges de savoirs ...), dans la mesure où celles-ci s'inscrivent dans une logique d'allers-retours entre pays d'accueil et pays d'origine et où, par des incitations au retour dans les pays d'origine, elles favorisent leur développement et le retour des personnes qui souhaitent les regagner ;
2. un développement des échanges d'éducateurs, d'enseignants, d'artistes sur la base de projets bilatéraux, une reconnaissance réciproque des diplômes ...
3. l'attribution automatique d'un statut sûr reposant sur le droit au séjour et à la satisfaction des besoins fondamentaux. Ce n'est en effet que sur la base d'un statut stable et de longue durée que les immigrés installés peuvent entreprendre des coopérations durables avec leur pays d'origine. La double nationalité pourra être accordée, après cinq ans de résidence, aux étrangers attestant d'une maîtrise minimum de la langue nationale, ouvrant ainsi le droit de vote à l'ensemble des élections ;
4. des facilités accordées aux migrants issus des pays en développement pour effectuer des transferts de fonds. Les études montrent en effet que ces transferts constituent un mode privilégié de coopération avec leur pays d'origine, notamment pour les personnes moins qualifiées. Il s'agit donc de limiter les frais liés à ces transferts, de favoriser des transferts

collectifs, via des associations porteuses de projets locaux, et d'inciter les immigrés, notamment par une fiscalité adaptée, à investir dans leur pays d'origine de manière coordonnée avec les besoins du pays ;

5. un abondement public à destination de coopératives ou associations agréées, à hauteur des montants transférés par les migrants, pourra également renforcer ce mode de coopération. Les frais de sécurisation des transferts de fonds des migrants à leurs familles doivent enfin être réduits ;
6. le refus de la marchandisation du vivant et la garantie de l'accès aux soins et aux médicaments au-delà de toute logique marchande ;
7. le renoncement de l'Union européenne à ses aides à l'exportation de matières agricoles ou de produits entrant en concurrence avec la production locale des pays en développement, afin que les producteurs locaux puissent développer leur activité. L'UE devra favoriser le rééquilibrage des balances commerciales et aider à l'annulation des dettes ;
8. la mise en place et le soutien par la communauté internationale d'une véritable souveraineté alimentaire permettant à chaque pays de protéger sa production interne ;
9. l'encouragement décisif pour les années à venir de partenariats entre les collectivités locales et les associations de solidarité internationales ;
10. enfin, la mise en place d'une politique de naturalisation plus généreuse.



Ces mesures donneraient du sens à la classique et trop capricieuse « aide au développement » financière et technologique qu'il faut faire évoluer vers une véritable coopération solidaire. L'aide doit être accrue sélectivement en direction des pays qui en font réellement bénéficier leur population.

Une telle orientation, prenant à contre-pied les pratiques caractéristiques de la Françafrique, exclurait les versements à fonds perdus au profit de ces gouvernements corrompus dont la France a favorisé la mise en place, qu'elle s'obstine à soutenir, tout en sachant qu'ils dérivent vers des paradis fiscaux les richesses spoliées à leurs peuples à travers une économie de rente, pétrolière, minérale ou forestière. Et les pays de la Françafrique ne sont pas les seules autocraties au monde à bénéficier d'un réel soutien de la diplomatie française, la Chine en est un autre exemple.



Il est urgent de mettre fin à cette complicité avec des dictateurs qui contribue à la paupérisation du plus grand nombre et au désespoir de tous ceux qui, dans ces pays, luttent pour tenter d'ouvrir des perspectives démocratiques, seule porte d'accès aux biens publics qui leurs sont actuellement refusés. C'est bien quand on est privé de ses droits fondamentaux que l'on est incité à émigrer.

Pour prendre un tel virage, la politique étrangère de coopération de la France devra sortir de l'opacité qui favorise les connivences criminelles et l'indifférence de nos concitoyens. Un premier pas dans ce sens consisterait à en faire l'objet d'un rapport annuel devant le Parlement, en vue d'un début de contrôle démocratique.

Le devoir de la gauche

La gauche, par sa frilosité sur le sujet, a laissé le champ libre à la mise en place par la droite d'une politique xénophobe

Des décennies de présence du Front National dans le champ politique français et de discours mettant en cause la tradition d'ouverture de la France ont fragilisé la capacité de la gauche à proposer un discours clair à propos des migrations, comme si les échanges migratoires et la mixité des populations ne devaient pas l'inspirer !

Or, le défaut d'un positionnement net de la gauche dite « de gouvernement » sur ces questions aura permis le glissement à droite de l'ensemble du débat pour aboutir à la situation actuelle où le programme xénophobe de l'extrême-droite peut être tranquillement mis en œuvre par un gouvernement de droite.

La politique gouvernementale actuelle détruit méthodiquement notre image de « pays des droits de l'homme » en recourant à des solutions indignes d'une démocratie, alors que le Président de la République feint de confondre régularisation de sans-papiers et naturalisation d'étrangers !

La régularisation et l'obtention de papiers tiennent, d'une préfecture à l'autre, d'une grève de travailleurs sans-papiers à l'autre, d'une année à l'autre, à des critères différents, soumettant les étrangers au règne de l'arbitraire

et de l'hypocrisie. En France, cette hypocrisie va jusqu'à promouvoir une immigration choisie pour certains métiers – bâtiment, restauration – tout en voulant reconduire à la frontière ceux qui occupent aujourd'hui ces mêmes postes !

Par ailleurs, la politique d'immigration, menée aujourd'hui à l'échelle européenne, est restrictive, mal ciblée, et découle d'une vision à court terme. Même si la plupart des députés français de gauche s'y sont opposés, le Parlement Européen a adopté le 19 juin 2008 une directive Retour – dite « directive de la Honte » – ouvrant la voie à des durées de rétention de 18 mois, entérinant le traitement des sans-papiers comme s'il s'agissait de criminels et leur interdisant de revenir en Europe pour cinq ans après leur expulsion.

Nous devons combattre sans relâche ces discours tendant à criminaliser les sans-papiers, et permettant de justifier l'inacceptable, de traiter les sans-papiers comme des criminels, sous couvert de termes édulcorés : les « centres de rétention administrative » ne sont ni plus ni moins que des prisons pour immigrés !

Les immigrés et les Français issus de l'immigration sont les premières victimes de l'insécurité économique, du chômage, de la précarité des conditions de travail, de la perte de confiance et de solidarité. On leur réserve de surcroît le rôle du bouc émissaire de tous les maux de notre société. Or ils sont comme tout être humain à la recherche d'équité et de dignité.

La Gauche Française doit défendre une approche radicalement différente, réaliste, équilibrée, ouverte et humaniste des politiques de migration, combattre cette « lepénisation » rampante des esprits et réaffirmer que les flux migratoires doivent d'abord être pris pour ce qu'ils sont, une richesse.

Pour une nouvelle politique de migration : treize mesures fondamentales pour lesquelles la gauche doit se battre³⁵

Le droit à la migration est un droit fondamental. Pour que cette chance soit partagée entre les individus et les pays d'accueil et d'origine, la liberté de circulation et d'établissement doit être reconnue comme un droit fondamental, conformément aux articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948³⁶. La transition vers une nouvelle politique migratoire ouverte et humaniste implique :

1. la régularisation de tous les sans-papiers actuellement sur le territoire français (dont beaucoup sont exploités du fait de leur absence de statut) ;
2. la dépenalisation du séjour irrégulier ;
3. l'instauration d'un caractère suspensif pour tout recours contre une décision administrative de refus de séjour des sans-papiers ;
4. l'abolition de toute rétention administrative ;
5. l'abandon des restrictions au regroupement familial ;

³⁵ Voir aussi les propositions d'Emmanuel Terray (2007), susceptibles d'une application immédiate, sans que la France ait besoin de l'accord préalable de l'Union Européenne et de ses États-membres pour les mettre en œuvre.

³⁶ Article 13 cité plus haut. Article 14 : «1- Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. 2- Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.»

- 
- 
- 
6. la lutte contre les entreprises des pays d'accueil qui cherchent à exploiter l'immigration clandestine et contribuent de ce fait à faire venir ces immigrants ;
 7. la possibilité pour l'ensemble des migrants arrivant en France de disposer, sur simple demande, d'une autorisation de séjour et de travail de longue durée (une seule espèce de titre de séjour, et renouvelable) ;
 8. la motivation systématique pour tout refus, qui ne pourra être justifié que par les risques avérés que ce migrant ferait courir à la nation ou aux personnes ;
 9. l'accès des migrants aux mêmes droits fondamentaux que ceux des citoyens nationaux ;
 10. la mise en place de formations spécifiques d'adaptation (enseignement linguistique, formations complémentaires) ainsi que des conditions d'une intégration à la vie de la cité, dont le droit de vote immédiat aux élections locales ;
 11. l'abrogation du délit de solidarité ;
 12. la suppression du Ministère de l'immigration et de l'identité nationale ;
 13. l'application stricte en France de la Convention de Genève dans son Article premier :

Aux fins de la présente Convention, le terme «réfugié» s'appliquera à toute personne : Qui [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Conclusion

La politique migratoire ouverte et humaniste en faveur de laquelle se positionne Utopia est nécessaire comme l'attestent la plupart des travaux de recherche.

Elle est aussi réaliste. Réaliste parce que les études menées sur cette question montrent que les « appels d'air » qu'une telle politique engendrerait seraient minimes et qu'elle accélérerait au contraire le développement des pays d'origine et les incitations des migrants à rester ou à retourner dans leurs pays. D'une part, la régularisation des clandestins en Espagne ou en Italie n'a pas provoqué d'appel d'air. D'autre part, aucun mouvement venant des sans-papiers de France vers ces pays n'a été enregistré.

On qualifie d'appel d'air ce qui est en fait l'appel à l'offre de travail illégal entretenue par certains employeurs, qui pratiquent ce que l'on pourrait appeler une délocalisation sur place. Car quelles que soient les politiques menées en France depuis trente ans, les spécialistes estiment que le nombre de sans-papiers n'a pas bougé. Il correspond à ce deuxième marché du travail, qualifié de « 3D » : difficile, dangereux et dégueulasse.

Les migrants accueillis dans de bonnes conditions, qu'ils soient qualifiés ou non, maintiennent des liens avec leur pays d'origine.



Les migrants les plus qualifiés sont amenés à coopérer, à faire des allers-retours entre leur pays d'accueil et d'origine, à y réaliser des investissements lorsqu'ils bénéficient de statuts de long terme. Parallèlement, les politiques migratoires qui acceptent les migrants peu qualifiés favorisent les transferts de fonds vers les pays d'origine et donc, le plus souvent, le développement d'activités économiques et sociales au niveau local. En effet, ces transferts, qui représentent aujourd'hui bien plus que l'aide directe aux pays en développement, sont relativement plus le fait des migrants non qualifiés que des migrants qualifiés.



Enfin, que ce soit pour l'échelle d'action ou pour l'efficacité des mesures, la politique d'immigration est aujourd'hui conçue à l'échelle européenne ; elle doit donc évoluer à l'échelle européenne. L'effort à fournir pour convaincre nos partenaires de l'intérêt d'une politique progressiste, durable, respectueuse des droits fondamentaux et bénéfique à tous n'en sera que plus important.



Dans le contexte actuel, la gauche devra s'engager nettement en soutien des luttes actuelles des sans-papiers et de la dénonciation de directives et de pratiques indignes.

Parce que la politique de l'immigration est un enjeu majeur pour nos sociétés, Utopia souhaite défendre la nécessité, pour les pays riches comme pour les pays pauvres, de s'orienter vers une politique ouverte et humaniste des migrations.

ANNEXES :

appels et pétitions

« On bosse ici ! On vit ici ! On reste ici ! »

Un travailleur sans papiers et un travailleur avec carte de séjour, c'est quoi la différence ? Pas visible à l'oeil nu, pas visible même avec une caméra. Et pourtant, ils sont là. Ils travaillent, ils construisent nos immeubles, réparent nos rues, posent les rails de nos tramways. Ils nettoient nos bureaux, font le ménage dans nos appartements, s'occupent de nos malades et des plus vieux d'entre nous. Ils lavent la vaisselle et les cuisines de nos restaurants, s'occupent de la sécurité de nos grands magasins, sont la main d'œuvre secrète de nos agences d'interim... Avec ou sans papiers, leurs tâches sont les mêmes.

Avec ou sans papiers, les obligations des uns et des autres sont aussi les mêmes : ils payent les cotisations sociales, l'assurance-chômage, la sécurité sociale, les impôts... comme tout le monde. Alors, quelle est la différence ?

La différence, c'est qu'un « sans-papiers » au chômage ne touchera pas d'allocation. La différence, c'est qu'un « sans-papiers » cotisera pour la retraite mais n'en touchera jamais un centime...les mêmes devoirs, mais pas les mêmes droits. Et cela parce qu'il lui manque un papier, un seul : la carte de séjour.

On peut fabriquer une voiture en Roumanie pour la vendre en France, on ne peut pas délocaliser les métiers du bâtiment ou les services à la personne. Alors on délocalise sur place, on emploie des « sans-papiers ».

Un « sans-papiers », c'est d'abord un travailleur sans droits !



Un travailleur qui vit dans la peur d'être expulsé, et qui s'il est licencié, n'a aucun recours mais une seule perspective : la reconduite à la frontière. Cette injustice est insupportable pour qui attache de la valeur à la devise de la République inscrite sur les frontons de nos écoles.

C'est pour cela que nous avons décidé de nous mobiliser aux côtés de ces travailleurs, comme nous l'avions fait pour les enfants de « sans-papiers » avec le film « Laissez-les grandir ici ! ». C'est avec nos regards de cinéastes que nous voulons à nouveau marquer notre solidarité.

« On bosse ici ! On vit ici ! On reste ici ! » proclament les travailleurs sans papiers en grève. L'égalité des droits est l'exigence de tous.



Régularisation de tous les travailleurs sans papiers, c'est ce que nous exigeons avec eux.



Collectif des cinéastes pour les « sans-papiers ».

Février 2010

Nous exigeons la suppression du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration.

Promesse électorale de Nicolas Sarkozy, la création d'un ministère chargé de l'Immigration et de l'« Identité nationale » a introduit dans notre pays un risque d'enfermement identitaire et d'exclusion dont on mesure, chaque jour depuis deux ans et demi, la profonde gravité. Très officiellement, des mots ont été introduits sur la scène publique, qui désignent et stigmatisent l'étranger – et par ricochet, quiconque a l'air étranger. Réfugiés et migrants, notamment originaires de Méditerranée et d'Afrique, et leurs descendants, sont séparés d'un « nous » national pas seulement imaginaire puisque ses frontières se redessinent sur les plans matériel, administratif et idéologique.

Qu'a fait naître ce ministère ? De nouveaux objectifs d'expulsion d'étrangers (27 000 par an), des rafles de sans-papiers, l'enfermement d'enfants dans des centres de rétention, le délit de solidarité, l'expulsion des exilés vers certains pays en guerre au mépris du droit d'asile, la multiplication des contrôles d'identité au faciès, enfin la naturalisation à la carte, préfecture par préfecture, qui rompt avec le principe d'égalité...

Dans cette fissure de la République se sont engouffrés nos dirigeants. Par des propos inadmissibles dans une démocratie, banalisés et désormais quotidiens, ils légitiment tous les comportements et les paroles de rejet, de violence, et de repli sur soi. Nous ne sommes pas ici face à des « dérapages »



individuels. En réalité, ces propos sont la conséquence logique d'une politique que le gouvernement souhaite encore amplifier sous le couvert d'un « débat » sur l'identité nationale. Nous sommes ainsi appelés à devenir co-auteurs et coresponsables du contrôle identitaire sur la France.

La circulaire ministérielle adressée aux préfetures pour encadrer le débat lance une interrogation : « Pourquoi la question de l'identité nationale génère-t-elle un malaise chez certains intellectuels, sociologues ou historiens ? » La réponse est simple. Nous ne pouvons pas accepter que le regard inquisiteur d'un pouvoir identitaire puisse planer, en s'autorisant de nous, sur la vie et les gestes de chacun. C'est pourquoi il est temps aujourd'hui de réaffirmer publiquement, contre ce rapt nationaliste de l'idée de nation, les idéaux universalistes qui sont au fondement de notre République.



Nous appelons donc les habitants, les associations, les partis et les candidats aux futures élections à exiger avec nous la suppression de ce « Ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration », car il met en danger la démocratie.

Appel de chercheurs - Décembre 2009

Supprimons le délit de solidarité

Le 18 février 2009, à 7h45, une bénévole des « Restos du cœur » et de « Terre d'errance » est placée en garde à vue. Il lui est reproché d'avoir aidé des personnes en situation irrégulière, notamment en rechargeant leurs téléphones portables, en donnant de la nourriture et des habits aux migrants présents dans la région de Calais. Dans tout le pays, de nombreux exemples similaires touchent aussi bien des associations, des structures agréées par l'État, leurs agents et les bénévoles dans les missions qu'ils assument au quotidien, que des femmes et des hommes qui agissent par humanité pour que des personnes dans la détresse retrouvent leur dignité. Ces cas sont emblématiques du climat d'intimidation visant à dissuader toute aide, tout geste de solidarité et de fraternité, y compris familiale, envers des étrangers en situation irrégulière.

La France que nous aimons est celle qui met en avant **la solidarité et la fraternité plutôt que la peur des étrangers**. Aujourd'hui, la loi punit toute personne qui aurait, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter, l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France (Article L622-1 du Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers). Aucune distinction n'existe entre des réseaux de passeurs qui prospèrent sur la détresse humaine et les associations ou les personnes qui agissent par solidarité et pour le respect des droits fondamentaux. Nous, associations, syndicats, partis politiques et citoyens signataires déclarons que nous avons



soutenu, soutenons ou soutiendrons des étrangers en situation irrégulière pour préserver leurs droits, leur dignité ou leur intégrité physique. La fraternité érigée aux frontons de toutes les mairies de France ne doit plus être réprimée.

Nous demandons à être solidairement poursuivis pour ce délit.

Nous exigeons que le délit de solidarité soit supprimé de notre législation.

Emmaüs France / Délinquants solidaires - Février 2009

Uni(e)s contre une immigration jetable

Droit des migrant(e)s : une attaque sans précédent !

Nous refusons le projet de loi CESEDA sur l'immigration que prépare le gouvernement !

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à une négation radicale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'« intégration » qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra l'espoir de la régularisation bien vain.

Le projet s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera « acceptable » que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans

en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, le droit de vivre en famille devient un exploit : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur l'« intégration » de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

À lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être « bien intégrés », bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir.

En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

Collectif d'associations - Juin 2008



Appel pour une régularisation globale et immédiate de tous les sans-papiers en France

Alors que des centaines de sans-papiers, présents parfois depuis de longues années en France, revendiquent le droit de vivre dignement en situation régulière,



Alors que les politiques mises en œuvre par le gouvernement à leur encontre ne sont faites que de répression, rafles, rétention, condamnations, expulsions, ce qui fait vivre des conditions inhumaines à de nombreuses familles,



Alors qu'en Europe l'Espagne, la Suède, l'Italie, l'Angleterre ont décidé ou annoncé des opérations de régularisation globale de sans-papiers, que d'autres pays demain peut-être suivront cette voie et que de nombreuses personnalités, en France même, ont exprimé leur accord avec cette perspective, Les associations, syndicats, partis, ci-après signataires, appellent à une régularisation globale et immédiate de tous les sans-papiers en France.

Collectif d'associations - Lancé le 21 juin 2006



Bibliographie

- Attac** (2009), *Pour une politique ouverte de l'immigration*, Groupe de travail « Migrations et mondialisation » du Conseil scientifique d'Attac, Syllepses, Paris.
- Balibar Étienne, Chemillier-Gendreau Monique, Costa-Lascoux Jacqueline et Terray Emmanuel** (1999), *Sans-papiers. L'archaïsme fatal*, La Découverte, Paris.
- Banque mondiale** (2005), *Global Development Finance*, The World Bank, Washington DC.
- Beaud Stéphane, Confavreux Joseph et Lindgaard Jade** (dir.) (2006), *La France invisible*, La Découverte, Paris.
- Benasayag Miguel, del Rey Angélique et des militants de RESF** (2008), *La Chasse aux enfants. L'effet miroir de l'expulsion des sans-papiers*, La Découverte, Paris.
- Bernard-Reymond Pierre** (2008), *Mission « Immigration, asile et intégration »*, Rapport général remis à la Commission des finances du sénat, n° 99, 20 novembre 2008, République française,
<http://www.senat.fr/commission/fin/>
- Bernard-Reymond Pierre** (2009), *Immigration - la gestion des centres de rétention administrative peut encore être améliorée*, Rapport d'information au nom de la commission des finances du sénat, n° 516, 3 juillet 2009, République française,
<http://parlement-ue2008.fr/>
- Blanchard Emmanuel, Clochard Olivier et Rodier Claire** (2008), « Compter les morts », *Plein Droit*, n°77, juin.
Cette France-là (2009), *Cette France-là – 06 05 2007 / 30 06 2008*, volume 1, La Découverte, Paris.

- Chamoiseau Patrick et Glissant Edouard** (2007), *Quand les murs tombent – L'identité nationale hors la loi ?*, Galaade, Paris.
- Cimade** (2009a), Centres et locaux de rétention administrative, Rapport 2008, Cimade, Paris.
- Cimade** (2009b), *Migrations. Politiques publiques, pratiques administratives. État des lieux 2009*, Cimade, Paris.
- Désobéissants, Les** (2009), *Désobéir avec les sans-papiers*, Le Passager clandestin, Le Pré Saint-Gervais.
- Dumont Jean-Christophe et Lemaître Georges** (2006), « Beyond the Headlines. New Evidence on the Brain Drain », *Revue économique*, n°56/6, 2005.
- Fassin Didier, Morice Alain et Quiminal Catherine** (1997), *Les Lois de l'inhospitalité, Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, Paris.
- Fouteau Carine** (2008), « Combien ça coûte, combien ça rapporte ? », in C. Rodier et E. Terray (dir), *Immigration : fantasmes et réalités*, La Découverte, Paris.
- Héran François** (2007), *Le Temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Le Seuil, Paris.
- Laacher Smaïn** (2009), *Mythologie du Sans-papiers*, Le Cavalier bleu, Paris.
- Le Bras Hervé** (1999), *Le Sol et le sang. Théories de l'invasion au XX^e siècle*, L'Aube, La Tour d'Aigues.
- Le Bras Hervé** (2007), *Monde en cours*, L'Aube, La Tour d'Aigues.
- Migreurop** (2009), *Les Frontières assassines de l'Europe*, octobre, www.migreurop.org.
- Mouhoud El Mouhoub** (2006), « Immigration, migration et mondialisation : quelle politique mettre en place ? », *Conférences UTOPIA*, 29 novembre. www.utopiaconf.org.

Mouhoub El Mouhoub et Oudinet Joël (dir.) (2007), *L'Europe et ses migrants, ouverture ou repli ?*, L'Harmattan, Paris.

Mouhoub El Mouhoub et Oudinet Joël (2009), "The Impact of Immigration on Wages: a Comparison between the EU and the US labor markets", *International Review of Applied Economics*, à paraître.

Noiriel Gérard (2007), *À quoi sert « l'identité nationale »*, Agone, Marseille.

Noiriel Gérard et Weil Patrick (2008), « Éclairage pour le XXI^e siècle – Identité nationale : une notion à débattre », Conférence du Centre Pompidou, 25 janvier.

Oudinet Joël (2009), « L'Europe et ses migrants », Conférence Juréco, Université Paris 13, 15 mai 2009.

Poinsot Marie, « Changer le regard sur l'Afrique », *Hommes et Migrations*, n°1279, « L'Afrique en mouvement » mai-juin 2009.

Ridet Philippe (2009), « 266 000. Le nombre d'étrangers qui ont fait une demande de régularisation », *Le Monde*, 2 octobre.

Rodier Claire (2008), « Européaniser pour mieux contrôler », in Terray E., Rodier C. (2008), *Immigration : fantasmes et réalités*, La Découverte, Paris.

Sané Mamady (1996), *Sorti de l'ombre : journal d'un sans-papiers*, Le Temps des cerises, Pantin.

Sans-papiers (1997), *Sans-papiers. Chroniques d'un mouvement*, ouvrage collectif, co-éditions Reflex et IM'média.

Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration (2007), *Les Orientations de la politique de l'immigration*, Rapport au Parlement, quatrième

- rapport établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, décembre, La Découverte, Paris.
- Siméant Johanna** (1998), *La Cause des sans-papiers*, Presses de Sciences-Po, Paris
- Sitbon Michel** (1998), *Plaidoyer pour les sans-papiers*, L'Esprit frappeur, Paris.
- Spire Alexis** (2008), *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Raisons d'agir, Paris.
- Taugourdeau Philippe** (2007), *Défense de soigner pendant les expulsions*, Flammarion, Paris.
- Terray Emmanuel** (2007), « Pour une politique alternative de l'immigration », in Debrégeas G., Lacoste T., *L'Autre campagne*, La Découverte, Paris, www.lautrecampagne.org.
- Terray Emmanuel et Rodier Claire** (2008), *Immigration : fantasmes et réalités*, La Découverte, Paris.
- Vassallo Fulvio** (2003), « Italie - les nouvelles formes de privation de liberté des immigrés clandestins », *Migreurop*, juin, <http://www.migreurop.org/article422.html>.
- Weil Patrick** (1995), *La France et ses étrangers*, Gallimard, Paris.
- Weil Patrick** (2008), *Liberté, égalité, discriminations : l'identité nationale au regard de l'histoire*, Grasset, Paris.
- Zé Oumou et Detavernier Koen** (2009), « Migrations et Développement : le nouveau binôme des relations Nord-Sud », in CNCD, *Migrations et développement*, Cahiers de la coopération internationale, n°10, mars, www.cncd.be.

Quelques sites web :

Cimade : www.cimade.org

Collectif des cinéastes pour les sans-papiers :
www.collectifdescineastespourlessanspapiers.com

Droits devant : www.droitsdevant.org

FASTI : www.fasti.org

France Terre d'Asile : www.ftda.net

GISTI : www.gisti.org

Ligue de droits de l'homme : www.ldh-france.org

Migreurop : www.migreurop.org

No Border : www.noborder.org

RESF : www.educationsansfrontieres.org

Réseau universités sans frontières : www.rusf.org

Uni(e)s contre une immigration jetable :

www.contreimmigrationjetable.org

A retourner à

Mouvement Utopia
5 avenue Jean Moulin
01100 OYONNAX

Renseignements personnels

Département : N° département :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Adresse e-mail :

Je suis membre d'un parti politique : ☐ NON ☐ OUI Lequel :

☐ PS ☐ Verts ☐ PG ☐ Autre :

Fonction(s) élective(s) :

Je suis membre d'association(s) :

☐ Je souhaite entrer en contact avec les Jeunes d'UTOPIA.

Cotisation 2010

Le montant de la cotisation 2010 est à fixer par chacun selon ses possibilités [à partir de 36 €]. Minimum 10 € pour les personnes en difficulté financière. Ceux qui ne souhaitent pas adhérer mais juste apporter un soutien financier peuvent effectuer un don.

Sur chaque cotisation, 10 € sont reversés à l'association départementale.

Montant joint de ma cotisation 2010 :

☐ 36 € ☐ 48 € ☐ 60 € ☐ autre montant : €

☐ Je ne souhaite pas adhérer mais effectue **un don** de €

**Modalités
de règlement**

☐ par chèque joint à ce bulletin

☐ par prélèvement automatique [complétez l'autorisation de prélèvement ci-contre et retournez-la avec ce bulletin]

Date :

Signature :



Les Éditions Utopia

Collection Controverses

Collection Controverses : :

Mouvement Utopia, *Sans-papiers ?*, 2010

Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous*, 2010

Chez d'autres éditeurs :

Mouvement Utopia, *Le Manifeste Utopia*, Parangon, 2008

Mouvement Utopia, *Le Manifeste Européen*, L'Esprit Frappeur, 2009

Les Éditions Utopia

30 rue Amelot 75011 PARIS

contact@editions-utopia.org

www.editions-utopia.org

www.mouvementutopia.org

Diffusion : CED

Distribution : Daudin

Achevé d'imprimer sur les presses de
l'imprimerie Comelli à Villejust.

Dépot Légal : juin 2010
ISBN : 978-2-91-91-6000-6

Imprimé sur du papier issu de forêts gérés
durablement labélisé FSC.

Imprimeur certifié ISO 14 001

~~LOGO FSC A PLACER PAR COMELLI~~